former sur le nouveau cas de Jeanne Weber.

M. Bonjean s'est rendu ce matin au parquet, afin de réclamer sa mise en liberté.

On est convaincu que l' « Ogresse » est une pauvre folle ; M. Bonjean finira probablement par demander lui-même son internement.

LA GUERRE ?

ETATS-UNIS ET JAPON

LE CONFLIT. — INTERVIEW DU DOCTEUR KATO. — VERS L'AVENIR.

Bruxelles, 5 mars. — Le Dr Kato, l'un des meilleurs militants du Japon, qui représenta la social-démocratie de son pays au dernier congrès de Stuttgart, a passé quelques heures à Bruxelles. Un de nos confrères du « Peuple » lui a demandé ses impressions sur le conflit du Japon et des Etats-Unis, qui semble entrer dans une phase très aiguë.

Le citoyen Kato est docteur en médecine. Il a fait ses études aux facultés de Berne et de Breslau, ce qui lui a permis de s'assimiler la langue allemande, qu'il parle avec une étonnante facilité.

— La guerre est-elle probable entre les Etats-Unis et le Japon ? a demandé notre confrère.

— La guerre, répète le Dr Kato tandis que ses petits yeux pétillants d'intelligence et de malice lancent des regards étonnés, effarés. Pourquoi la guerre ? Parce qu'il s'agit d'un problème économique qui intéresse particulièrement, exclusivement le prolétariat ? Raison de plus pour ranger cette hypothèse parmi les impossibilités. Un devoir de haute moralité interdit aux prolétaires, même lorsqu'ils peuvent croire leurs intérêts compromis, de considérer la guerre comme un moyen, une solution.

IMMIGRATION JAPONAISE

Envisageons d'abord la question sous cet aspect. De quoi se plaignent les ouvriers des Etats-Unis ? De ce que l'immigration japonaise, l'introduction de la main-d'œuvre jaune entraîne l'avilissement des salaires, de ces salaires élevés, conquis grâce au puissant mouvement syndical. Je comprends ces appréhensions. Mais les ouvriers japonais ne sont pas les seuls travailleurs « moins civilisés » dont l'arrivée sur le marché industriel a menacé les salaires. Il y a eu l'immigration irlandaise, polonaise, allemande, italienne.

Le devoir des « Unions » est de développer l'esprit syndical parmi ces ouvriers immigrants, de leur ouvrir les portes des associations professionnelles. De même nous devons, par la propagande et l'éducation, développer cet esprit syndical, cet esprit de classe parmi nos nationaux qui émigrent. C'est un devoir qui s'impose aux socialistes de tous les pays dont la population laborieuse émigre.

— Mais il y a les excitations chauvines, l'exploitation du mécontentement. Voyez la campagne présidentielle de M. Thaw, lequel parle ouvertement de la préparation de la guerre.

— Ça c'est l'aspect politique et bourgeois du problème.

En cette circonstance, les politiciens capitalistes des Etats-Unis jouent un jeu machiavélique. Politiquement, ils aiguisent le conflit, poussent à la guerre, parce que de la lutte les deux partis bourgeois des Etats-Unis, républicains et démocrates espèrent tapter la confiance des ouvriers. Mais économiquement, les grands capitalistes des Etats-Unis n'ont aucune raison de nous attaquer. Ils sont les bénéficiaires de la main-d'œuvre jaune à bon marché. Ce sont eux qui l'appellent, la sollicitent, en font l'emploi.

On peut donc dire, sans hésitation, que leur attitude belliqueuse est du bluff, de la duplicité.

— Ne redoutez-vous pas que le langage imprudent de certains politiciens américains n'ait sa répercussion chez vous ?

— Incontestablement. Il y a au Japon des chauvins, des jingoes, des nationalistes, que nos victoires ont grisés, mais la guerre a appauvri le Japon. Il n'est pas en état de supporter les frais d'une guerre.

— Pourtant, si les choses s'envenimaient ? Croyez-vous le socialisme assez puissant au Japon pour réagir, pour éclairer l'opinion ?

LES OUVRIERS JAPONAIS

— Evidemment non. Notre parti ne saurait avoir cette influence. Il est traqué, mis hors la loi. Nous comptons à peine un millier de socialistes organisés, clandestinement encore. Nos journaux doivent paraître par intermittence. Nos organisations sont régulièrement dissoutes, nos réunions dispersées par la force, nos militants arrêtés, emprisonnés, traqués, persécutés. C'est ainsi que moi-même, pour avoir assisté au congrès international, je m'attends à être « cueilli » comme un fruit mûr, dès que je mettrai le pied sur la terre japonaise.

C'est, en un mot, le régime russe, avec cette différence qu'en Russie, l'oppression pèse sur tout le peuple, tandis que chez nous, elle vise exclusivement l'idée socialiste, le socialisme.

Le président de notre Chambre des députés s'étant permis d'écrire à Bebel, à propos de je ne sais quelle controverse parlementaire, s'est attiré, de la part de notre ami allemand, une réponse cinglante, disant que l'attitude du mikado à l'égard du parti socialiste est une honte pour la civilisation.

— L'industrialisation du Japon n'a-t-elle pas éveillé l'esprit de classe chez les travailleurs ?

— Comment voulez-vous qu'il en soit ainsi ? Nos ouvriers sont déprimés par la misère ; ils travaillent pendant 15 ou 16 heures par jour pour des salaires misérables. Aussi, mon premier devoir, dès ma rentrée au Japon, sera de préparer l'organisation ouvrière. Si je prends tant d'intérêt à vos œuvres coopératives, c'est que nous comptons bien implanter la coopération ouvrière au Japon. Elle allégera les charges de la vie, rendra nos ouvriers un peu plus indépendants, leur fera sentir les bienfaits immédiats de l'association. Nous allons donc, en premier lieu, essayer de grouper, de réunir les ouvriers ; l'esprit socialiste viendra par surcroît, j'en ai la profonde conviction.

Informations REGIONALES

Les Accidents du Travail

LE CITOYEN GONIAUX, DEPUTE, INTERVIENT EN FAVEUR DES VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL. — UNE LETTRE DE BRIAND.

Par suite d'une interprétation abusive de la loi de 1898 sur les accidents du travail, le parquet général de Douai, avait à la date du 5 octobre 1907, enjoint aux greffiers des justices de paix de son ressort, de ne plus délivrer aux victimes d'accidents du travail, une copie des pièces annexées au procès-verbal d'enquête.

Cette décision du parquet général était motivée, paraît-il, par le fait que certains greffiers avaient majoré le coût de ces sortes d'expéditions.

Le citoyen Goniaux, député de Douai, manifesta son intention de porter la question à la tribune du Parlement. Il fut ainsi appelé à venir conférer au ministère de la Justice avec M. Guyot-Dessaigne puis après la mort de ce dernier, avec Briand, qui lui, a succédé.

Notre ami Goniaux déclarait, avec juste raison, qu'il était d'accord avec l'administration pour blâmer les greffiers de justice de paix qui se rendaient coupables d'abus, mais qu'il était injuste de prendre prétexte de ces abus pour interdire de délivrer copie des pièces annexées au procès-verbal d'enquête et pour enlever ainsi aux justiciables, un droit qui leur appartient incontestablement.

La lettre que nous publions ci-dessous, montrera que l'intervention du député de Douai, n'a pas été inutile.

Paris, le 29 février 1908.

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu me faire savoir, en réponse à ma communication du 23 janvier dernier, que, dans sa circulaire du 5 octobre 1907, Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Douai, avait invité les greffiers des justices de paix de son ressort à ne plus délivrer désormais, en matière d'accidents du travail, une copie des pièces assortissant le procès-verbal.

J'ai l'honneur de vous informer que par une nouvelle circulaire du 23 décembre 1907, Monsieur le procureur général de Manoël-Saumane, a avisé les greffiers de justice de paix que si, en règle générale, ils ne doivent point comprendre dans la copie de l'enquête délivrée à l'assisté cette des pièces annexes, ces officiers ministériels pourront cependant lorsque l'assisté aura, dans une demande expresse, formulée par écrit et versée au dossier transmis au président ,manifesté le désir d'avoir la copie des pièces annexées, déférer à sa réquisition.

Par ces dernières instructions, Monsieur le procureur général près la Cour d'appel de Douai, me paraît avoir répondu à la préoccupation dont vous avez bien voulu me faire part.

Agréez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Cultes,
Aristide BRIAND.

Il résulte donc que les travailleurs victimes d'accidents du travail et qui sont en instance devant le tribunal pour faire valoir leurs droits, peuvent obtenir copie, non pas seulement du banal procès-verbal d'enquête, mais des pièces qui y sont annexées et qui sont d'une grande utilité pour la défense.

L'ancien Couvent d'Esquermes A LILLE

La prochaine transformation en « école de réforme »

On se souvient qu'à sa dernière séance, le Conseil général avait décidé que l'ancien couvent d'Esquermes serait affecté à divers services départementaux et d'assistance.

Une commission et des sous-commissions furent, à cet effet, désignées.

Ces dernières, mercredi, se sont réunies à la préfecture pour étudier différents projets, entr'autres la création d'une école dite de « réforme », comme il en existe en Belgique, destinée à recevoir les jeunes condamnés et les enfants dont les parents sont déchus de la puissance paternelle.

L'épidémie de diphtérie dans l'arrondissement de Douai

Les écoles de Frais-Marais, atteintes par le fléau, sont à leur tour licenciées

A la suite de l'épidémie de diphtérie qui s'est déclarée à l'école libre et à l'école maternelle de Frais-Marais, toutes les écoles publiques et privées de Frais-Marais vont être licenciées jusqu'à nouvel ordre par ordre supérieur.

Une Coopérative en flammes A CLAIRFONTAINE

La coopérative de Clairfontaine (Aisne), qui fournit le pain aux populations ouvrières de Hirson, Montrepuis, Quicongrone, vient d'être incendiée.

Tous les bâtiments ont été la proie des flammes et de l'œuvre laborieusement édifiée par les ouvriers de ces régions il ne reste que des cendres.

Une explosion de dynamite dans les corons à Sin-le-Noble

UNE CARTOUCHE DEPOSEE SUR L'APPUI DE FENETRE D'UNE MAISON ECLATE SANS CAUSER D'AUTRE ACCIDENT QUE LES DEBRIS DE QUELQUES CARREAUX

Mercredi, vers sept heures du soir, une formidable détonation faisait sursauter les habitants de la cité ouvrière de la Compagnie des mines d'Aniche et de la rue du Vieux Château.

Le bruit n'avait rien de semblable au sourd grondement d'un affaissement de terrain, auquel les habitants de ce quartier sont maintenant bien habitués. Aussi s'interrogeait-on de porte à porte sur les causes de ce bruit insolite.

On sut enfin que les carreaux d'une fenêtre du rez-de-chaussée de la maison occupée par l'ouvrier mineur François Leprohon et par sa mère, venaient de voler en éclats. Certains débris avaient même brisé d'autres carreaux à l'habitation d'en face.

On acquit aussitôt la certitude que la détonation avait été produite par l'explosion d'une cartouche de dynamite déposée sur l'appui de fenêtre, mais qu'heureusement il n'y avait aucun accident à déplorer, les habitants de la maison se trouvant dans la pièce située sur le derrière.

La gendarmerie prévenue, vint aussitôt ouvrir une enquête, et malgré les nombreux interrogatoires qu'elle fit subir aux voisins, elle dut se retirer sans recueillir aucune indication, personne n'ayant été vu au moment de l'explosion dans les environs de la maison.

Cet incident a causé, comme bien on pense ,une vive émotion dans ce monde minier qui connaît parfaitemnt les difficultés qu'on rencontre maintenant — et c'est heureux — pour obtenir au fond livraison de cartouches de dynamite. On se demande d'où peut bien provenir celle qui causa mercredi l'explosion.

E effet la dynamite et les fusées sont bien distribuées au juste compte, mais encore le haut-fen seul, a en sa possession les cartouches qui doivent faire exploser, et les règlements en vigueur sont tellement sérieux, depuis que des graves accidents sont survenus, que seul, cet employé a le droit de mettre le feu.

C'est à la justice de faire la lumière sur cette affaire et nous ne doutons qu'elle y employera tous les moyens dont elle dispose.

UNE DESCENTE DU PARQUET

Le parquet de Douai, composé de M. Dissard, procureur de la République ; Gardar, substitut, Deblock, juge d'instruction, et Saudemont, greffier, s'est rendu à Sin-le-Noble jeudi dans l'après-midi pour y continuer l'enquête ouverte par la gendarmerie.

Après quelques constatations dans la maison de M. Leprohon et dans l'entourage, le Parquet est rentré à Douai, laissant à l'instruction qui est maintenant ouverte, le soin de découvrir le coupable.

La bande des épiciers dans la région de Lens

L'ENQUETE CONTINUE. — DE NOUVELLES PERQUISITIONS NE DONNENT PAS DE RESULTATS. — ON RECHERCHE TOUJOURS LES DEUX CHEFS DE LA BANDE.

Maintenant que la Bande des Epiciers et leur clientèle sont sous les verrous, la tâche de la justice consiste d'une part à rechercher les deux voleurs de haute envergure, Andris père et Fort qui ont échappé au coup de filet, et d'autre part à contrôler les déclarations des prisonniers concernant les vols commis.

Ce contrôle est désormais confié au juge d'instruction de Béthune, il sera vraisemblablement très long, la liste des méfaits de la bande est immense et ces messieurs ne se font nullement prier pour indiquer les expéditions auxquelles ils prirent part. Les vols des coopératives et des épiceries ont été, nous l'avons dit, reconnus par les intéressés : le reste consistera en vol de lapins, poules, etc.

Quant à la recherche des fugitifs, la gendarmerie s'en occupe activement, en même temps qu'elle continue à perquisitionner pour retrouver les marchandises volées.

Il semble bien cependant que, de ce côté, tout soit terminé ; les premières perquisitions ont fait découvrir la totalité des recéleurs.

C'est ainsi que de nouvelles perquisitions faites à Hénin et dans les environs n'ont donné aucun résultat. Chez les personnes, au domicile desquelles on a perquisitionné, on a bien trouvé des marchandises, mais ces personnes ont pu facilement en établir la provenance, par des factures et quittances en règle.

Toutefois, à Montigny-en-Gohelle, on aurait trouvé un ballot suspect, mais dont la présence chez le commerçant où on l'a découvert, ne met pas en cause ce dernier.

En résumé, l'opération paraît avoir été conduite tellement à fond et avec une telle vigueur qu'toute la lumière a été faite d'un seul coup sur la composition, sur l'existence et sur les moyens d'action de la bande qui avait mis depuis six mois en coupe réglée les environs de Lens.

Cinq personnes à l'eau A CAPPELLEBROUCK

Tragique Mercredi des Cendres. — Un cheval emballé se jette dans un fossé, entraînant sa voiture et les 5 personnes qui s'y trouvaient.— Le propriétaire du véhicule est noyé.

Mercredi, un terrible accident s'est produit à Cappellebrouck dans les circonstances suivantes :

DANS UN WATERGAND

Vers dix heures du matin, mercredi, M. Charles Fornet, âgé de 82 ans, cultivateur à Pont-l'Abbesse, se rendait à l'église de Cappellebrouck pour y recevoir les cendres suivant l'usage conservé dans les Flandres cléricales. Dans sa voiture se trouvaient avec lui, Pauline Davrou, 12 ans et sa sœur, Germaine, 9 ans, un domestique, Georges Canoen et le « Carton » autrement dit le cocher.

L'attelage venait de passer le pont L'Abbesse quand le cheval, ayant pris peur, s'emballa et, à fond de train, parcourut la route qui longe le canal de la Colme.

Arrivé à l'angle du château de M. Declercq ancien maire de Cappellebrouck, l'animal s'arrêta subitement et, tournant à gauche, il prit la direction du village, suivant de très près un cabriolet que conduisait Mlle Pauline Declercq.

A cinquante mètres du canal se trouve un estaminet tenu par M. Ranchy ; on y accède par un terre plein que coupe un watergand de trois mètres environ. C'est là que se dirigea le cheval.

Le conducteur, voulant empêcher la voiture de se briser contre la maison tira la bride de gauche et le cheval, alla se jeter dans le fossé. La barricade de bois fut brisée et l'attelage tomba dans le watergand. Les brancards s'étant brisés, la charrette se renversa complètement projetant à l'eau les personnes qu'elle contenait.

LES SECOURS

L'eau n'était pas profonde ; les deux domestiques purent facilement sortir du fossé et aussitôt ils retirèrent les deux fillettes Pauline et Germaine Davrou.

Mais le malheureux fermier restait emprisonné sous la voiture.

MM. Louis Declercq, son fils Georges et plusieurs de leurs ouvriers, ainsi que ceux de M Ranchin, s'efforcèrent de soulever le véhicule pour atteindre Charles Fornet, mais, quand on retira le cultivateur, il avait complètement perdu connaissance.

C'est en vain que pendant une heure, on s'efforça de ranimer le pauvre fermier. Il expira peu après, succombant à l'asphyxie causée par l'eau saumâtre du watergand.

Nouvelles de Partout

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, vient d'adresser aux généraux commandants de corps d'armée une circulaire prescrivant des mesures d'hygiène dans les casernements afin d'enrayer les épidémies.

∿∿

La nuit dernière, trois soldats coloniaux ont été assaillis, rue de Paris, à Brest, par plusieurs hommes travestis et masqués, qui les ont brutalement frappés. L'un des soldats, nommé Gautier, a été atteint d'un violent coup de couteau à la figure et a dû être admis à l'hôpital.

∿∿

Edouard VII s'est fait conduire hier à Downing Street, où il s'est entretenu pendant une demi-heure avec sir Henry Campbell Bannermann.

C'est la première fois qu'un roi d'Angleterre visite son premier ministre.

Le bulletin médical publié dit que le Premier a passé une bonne journée et a repris des forces.

∿∿

Louise Salou, domestique de ferme à Guipavas (Brest) vient d'être arrêtée par la gendarmerie pour avoir étranglé et caché dans son armoire l'enfant dont elle était accouchée.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

EN BELGIQUE

La reprise du Congo

M. Schollaert président du Conseil dépose l'acte additionnel au traité de reprise.

Bruxelles, 5 mars. — C'est cet après-midi à deux heures que le chef du cabinet déposera sur le bureau de la Chambre le nouveau traité de reprise du Congo.

Le ministre a fait remettre à l'instant à la presse le résumé officiel suivant du traité :

L'acte additionnel stipule que l'article premier du traité de cession du 28 novembre 1907 ne s'applique pas à la fondation de la couronne.

Les biens qui avaient été constitués en fondation de la couronne se trouvent, en cas d'annexion, cédés au domaine privé de l'Etat conformément au décret annexé à l'acte additionnel sans qu'il y ait lieu à l'exercice de la clause de rachat. Cette cession est grevée : 1. D'une rente annuelle de cent vingt mille francs à S. A. R. le prince Albert ; 2. D'une rente annuelle de soixante-quinze mille francs à S.A.R. princesse Clémentine ; 3. De l'obligation de respecter les concessions faites par la fondation de la couronne à l'American Congo Cy et à la Compagnie forestière et minière et la promesse de concession de territoires aux missionnaires de Scheut pour l'établissement de leurs missions.

L'Etat belge prend à sa charge tout ce qui, dans les sommes dues par la fondation, intéresse spécialement la Belgique. Cette somme s'élève à 1.133.000 francs.

L'Etat belge est substitué en outre aux droits et obligations de la fondation concernant les travaux en cours en Belgique et les entreprises ayant fait l'objet d'un contrat.

Un fonds spécial de 45 millions est créé et sera affecté au paiement de ces travaux sous le contrôle de la Cour des Comptes.

Il est en outre créé à charge de la colonie un fonds spécial de 50 millions payable en quinze annuités : la première de 3.800.000 francs, les autres de 3.300.000 fr. Ce fonds est attribué au roi en témoignage de gratitude. Il doit être affecté par le roi, et, pour les fonds non engagés à sa mort, par ses successeurs, à des destinations relatives au Congo et à des œuvres en faveur du Congo,telles que constructions d'hôpitaux écoles pour l'instruction et l'éducation des nègres, envois de missions scientifiques, établissement d'installations pour combattre la maladie du sommeil, subventions aux missions, création d'œuvres en faveur des blancs qui ont servi en Afrique

En résumé, la fondation de la couronne est supprimée. Tous ses biens, tant en Afrique, qu'en Europe, reviennent à l'Etat, savoir : Les biens d'Afrique, immeubles et portefeuille comprenant ses participations dans l'American Congo Cy et la société forestière et minière, à la colonie en pleine propriété ; les biens d'Europe, comprenant les immeubles en Belgique (environ trois millions) et les biens de la côte d'Azur inscrits au nom de la Fondation, à l'Etat belge, le roi en conservant l'usufruit pendant sa vie.

Le roi conserve en pleine propriété 40.000 hectares à Majumbé, où il poursuit des expériences de plantations de caféiers et de cacaoyers.

Le fonds spécial belge est destiné à faire face dans la mesure des obligations existantes aux engagements pris par la fondation. C'est l'application de droit commun.

L'Etat reprenant l'actif de la Fondation doit reprendre son passif et les dépenses à faire en Belgique doivent être supportées par la Belgique.

Enfin, le fonds colonial doit être consacré exclusivement à des dépenses coloniales.

Le feu dans un vapeur

Importants dégâts. — Trois pompiers asphyxiés.

Marseille, 5 mars. — Un incendie s'est déclaré cet après-midi à 3 heures dans la cale arrière du bateau Mongolfia, de la Compagnie Peninsular-Oriental, arrivé à 2 heures de Londres.

Le feu, qui couvait depuis la veille, a pris dans la soute aux bagages.

Les pompiers, immédiatement accourus, ont réussi à localiser le sinistre. Trois d'entre eux ont été remontés à moitié asphyxiés sur le pont.

L'incendie sera complètement éteint dans la soirée.

Le « Mongolfia », qui devait partir demain matin pour Sydney, avec 450 passagers, ne pourra prendre la mer que dimanche.

Les dégâts sont importants.

LE CONFLIT RUSSO-TURC

Les Chemins de fer des Balkans

La Russie favorable à toutes les lignes de chemins de fer des Balkans

Paris, 5 mars. — Certains organes de la presse russe ont fait connaître les vues du gouvernement impérial en ce qui touche l'établissement de la ligne du Danube-Adriatique et ont indiqué que la Russie était disposée à la fois à soutenir ce projet et à appuyer toute autre construction au raccordement des voies ferrées dans la péninsule des Balkans.

Nous croyons savoir que le gouvernement français a adhéré entièrement aux vues de la chancellerie russe, aussi bien pour la ligne Danube-Adriatique que pour les autres voies ferrées désirées par l'Autriche-Hongrie ou les divers états balkaniques. Il estime, en effet, que ces lignes de chemin de fer contribueraient très efficacement au développement économique de la péninsule des Balkans et ne pourraient qu'améliorer la situation de ces régions en facilitant le rétablissement de l'ordre en Macédoine.

Les Affaires du Maroc

La situation serait grave, disent les dépêches anglaises

LE COMBAT DU 29

Tanger, 5 mars. — On mande au *Daily Telegraph* :

Le combat de samedi a été provoqué par l'attaque d'un convoi parti de Medjouna pour approvisionner la colonne de Ber-Rechid. C'est pour sauver le convoi que les chasseurs d'Afrique chargèrent l'ennemi. Les Marocains réussirent cependant à s'emparer d'une petite quantité de vivres et de munitions.

Les cadavres des soldats tués pendant l'engagement sont arrivés aujourd'hui ; ils sont affreusement mutilés : plusieurs ont les yeux et la langue arrachés.

MOULEY-HAFID EN MARCHE

On télégraphie de Tanger au *Morning Post* :

D'après des avis de Mazagan, Moulay-Hafid aurait reçu des renforts de Méquinez et du Sud. Fez lui aurait fourni une forte division, commandée par Mohammed Kittani.

L'impression à Tanger, ajoute la dépêche, est que la cause de Moulay-Hafid fait de grands progrès et qu'en l'absence de combats entre Français et Hadifistes, l'arrivée de Moulay-Hafid à Fez n'est plus qu'une question de semaines.

EDOUARD VII A PARIS

Le roi d'Angleterre acclamé par les Parisiens.

Paris, 5 mars. — Le roi d'Angleterre est arrivé ce soir à 6 h. 30 à la gare du Nord, par train spécial. Le roi voyageait dans le plus strict incognito. Il a été reçu à sa descente du train par l'ambassadeur d'Angleterre et par les membres de l'ambassade et les divers chefs de service de la gare du Nord.

Le roi, très acclamé, s'est rendu à l'hôtel Bristol.

Il n'y a eu aucun incident.

GUILLAUME II A CARFOU

Il rencontrera le roi d'Italie et l'empereur d'Autriche

Berlin, 5 mars. — On déclare, dans les milieux autorisés que l'Empereur aura une entrevue avec le roi Victor-Emmanuel à Venise ; l'Empereur doit passer dans cette ville afin de s'embarquer pour Corfou.

Cette visite aura, conformément au désir exprimé par l'Empereur, un caractère purement privé.

Il est vraisemblable que l'Empereur fera à son retour de Corfou, une visite à François-Joseph.

Cette entrevue éventuelle de Guillaume II avec son ami et allié François-Joseph gardera également un caractère d'intimité.

Les dépenses du Maroc

Le projet de loi déposé à la Chambre

Paris, 5 mars. — M. Caillaux a déposé un projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour les dépenses du Maroc. Ces crédits sont au total de 15 millions, savoir : 10 millions sur l'exercice 1907 et 5 millions sur 1908. Ces crédits ont pour objet de reconstituer les approvisionnements en munitions et matériel pris en Algérie pour le service des colonnes d'opérations.

La neige dans l'Est

Remiremont, 5 mars. — La tempête de neige s'est abattue avec une violence telle sur la région que les fils téléphoniques et télégraphiques sont rompus.

Les communications sont impossibles.

La neige atteint par endroits de 50 à 70 centimètres.

Une femme coupée en morceaux

Le meurtrier a déchiqueté le cadavre avec une véritable sauvagerie

Cherbourg, 5 mars. — La petite commune de Foilley vient d'être le théâtre d'un horrible forfait. La veuve Rivière, 59 ans, fermière au hameau de Rozet, a été assassinée chez elle à coups de hache. Le meurtrier se rua ensuite sur le cadavre de la vieille femme, qu'il taillada sauvagement en nombreux morceaux, avec l'arme dont il s'était servi pour la tuer. Le corps ne formait plus qu'un amas de débris déchiquetés.

L'assassin est un nommé Jean Yger, 23 ans, domestique de la victime depuis un an environ. Le meurtrier s'est fait connaître lui-même par une lettre laissée sur la table de la maison du crime, où il déclarait avoir agi par vengeance parce que sa patronne lui avait donné congé pour le 1er avril. Il terminait en disant qu'il allait se faire justice.

L'enquête a établi qu'après le crime, Yger fouilla les meubles et s'empara d'une certaine somme d'argent. On a, de plus, appris que l'assassin avait pris le train, puis sauté sur la voie pendant la marche du convoi. Il ne se fit d'ailleurs aucun mal, car on l'a vu prendre sa course à travers champs. Depuis, les recherches pour le retrouver sont demeurées infructueuses. A-t-il donné suite à son projet de suicide en se jetant dans la rivière de Selune, proche de l'endroit où il quitta le train ?

Des recherches sont faites dans le cours d'eau, pendant que les brigades de gendarmerie du département recherchent Yger, dont elles possèdent le signalement.

L'incendie de la mine DE HAMSTEAD

LES 22 MINEURS PRISONNIERS AU FOND DU PUITS NE POURRONT ETRE SAUVES

Londres, 5 mars. — M. Gladstone, ministre de l'intérieur, a déclaré ce soir à une délégation qui se présentait au Home-Office qu'il venait de recevoir un télégramme des experts miniers disant que l'on devait abandonner tout espoir de trouver les 22 mineurs restés bloqués par l'incendie dans le puits de Hamstead, près de Birmingham.

Les tentatives de sauvetage

Londres, 5 mars. — Au moment où je vous téléphone, les 21 mineurs restés ensevelis hier dans la mine de Hamstead, près de Birmingham, n'ont pas pu être retirés. Tout espoir de les sauver doit être abandonné.

Pendant toute la nuit et une partie de la journée, on a continué les tentatives pour pénétrer dans la mine ; chaque fois, les pompiers et les mineurs ont dû battre en retraite devant la fumée.

On a fait descendre l'ascenseur et on a écrit en gros caractères sur la cage : *Si vous êtes là, frappez quelques coups*, mais rien n'a répondu.

Pour vérifier l'état de l'air dans les galeries, on a recouru aux moyens habituels : on a plongé dans la mine des perches au bout desquelles on avait attaché des oiseaux et des souris blanches.

Plusieurs hommes descendirent avec des masques spéciaux contenant de l'oxygène, mais tous les efforts des sauveteurs sont restés vains.

L'école en feu

LE NOMBRE DES VICTIMES ATTEINT CENT QUATRE-VINGT, ET LA FUNEBRE LISTE N'EST PAS CLOSE.

Cleveland, 5 mars. — Le nombre des morts de la terrible catastrophe d'hier s'élève à 180. Peut-être sera-t-on obligé d'augmenter encore ce chiffre, car on désespère de sauver un certain nombre de blessés.

La ville entière est en deuil ; les boutiques sont fermées ; partout on ne voit que des drapeaux en berne.

Les funérailles des victimes auront lieu aux frais publics et probablement demain.

MERES FOLLES DE DOULEUR

Deux pauvres mères sont devenues folles ; elles ont dû être placées dans un asile d'aliénées.

S'il fallait consigner tous les épisodes de cette terrible catastrophe, on pourrait en faire un recueil des plus poignants, et comme jamais il n'en a été écrit.

ELLES ASSISTERENT A L'AGONIE DE LEURS ENFANTS

Pendant que les flammes faisaient rage, une pauvre femme qui était dans la foule se mit à crier tout à coup qu'elle avait vu passer une fenêtre sa petite fille. Cette fenêtre était au premier étage ; la pauvre femme prit une échelle, l'appliqua contre le mur et grimpa, mais la petite fille était littéralement écrasée par un amas indescriptible de bras, de jambes, de pauvres petits corps qui obstruaient la fenêtre.

La mère désespérant de pouvoir délivrer son enfant, la saisit par ses longues tresses et tira désespérément.

Une flamme jaillit, brûlant les cheveux de l'enfant et la pauvre femme tomba à la renverse, se blessant grièvement, tenant encore dans une main les cheveux à demi-brûlés de sa petite fille.

Une autre mère, nommée Philippe, a fait ce récit :

J'ai aperçu ma pauvre enfant emprisonnée sous un amas de corps qui encombrait la porte ; je l'ai saisie par les mains, mais je ne pus réussir à la retirer complètement ; alors, je pris la chère petite tête dans mes mains en essayant de la mettre à l'abri des flammes. A ce moment, une vitre tombant d'en haut et me coupa les mains. J'ai poussé un cri de douleur et dû lâcher prise, tombant à moitié évanouie ; je dus assister ainsi à la mort de ma pauvre petite.

Un instituteur qui a pu se sauver, raconte : Je n'oublierai jamais de toute ma vie les pauvres petites mains que j'ai vues s'agiter à travers les flammes ; c'était épouvantable. Le moment le plus terrible fut lorsque la porte de derrière, qui était restée fermée, céda enfin sous la poussée des enfants. Dans le courant d'air qui s'établit soudainement, une bouffée de feu sortit à travers le passage qui s'était ainsi formé ,dévorant littéralement les enfants qui s'y trouvaient.

Ce fut l'affaire d'un instant, mais la scène fut véritablement atroce.

Beaucoup de femmes spectatrices, impuissantes à porter secours à leurs enfants, se trouvaient là.

L'impression causée par la catastrophe a été profonde dans tous les Etats-Unis. Le Gouvernement a ordonné une inspection générale de toutes les écoles.

Il est certain que celle de Cleveland était construite d'une façon très défectueuse, car, autrement, un incendie n'aurait pas pu prendre de telles proportions en trente minutes.

L'assassinat du marchand de vanille

LE MEURTRIER PRESUMÉ HENNEQUIN HABITAIT LILLE AVANT DE PARTIR A PARIS

Paris, 5 mars. — Aristide Hennequin, qui est suspecté d'avoir assassiné M. Hanni et contre lequel le juge d'instruction M. Ausset a lancé un mandat d'arrêt, est âgé de 38 ans ; il a déjà été condamné à Verviers pour vagabondage et expulsé de Belgique.

Hennequin a beaucoup voyagé. En dernier lieu, il était employé chez un marchand de chevaux à Lille.

Il n'habitait Paris que depuis le mois de décembre 1907 ; dénué de toutes ressources, il avait déclaré qu'il irait jusqu'au crime pour se procurer de l'argent. « J'en connais un, aurait-il dit, qui n'y échappera pas ».

La veille du crime, il n'était pas en mesure de payer sa chambre ; le soir du crime, il acheta pour 40 francs de bibelots chinois et japonais.

Il a dû voler à Hanni de 1,500 à 2,000 francs.

Il est à noter que le calepin de Hennequin contenait des notes sur l'affaire Gerson.

La liberté d'un autre

LIBERE POUR UN HOMONYME. — ERREUR N'EST PAS COMPTE. — LA POLICE LE LUI FERA BIEN VOIR.

Grenoble, 5 mars. — Une plaisante aventure vient d'arriver à la prison départementale. Là se trouvent détenus deux homonymes, les sieurs Gouret ; l'un d'eux devait être libéré au commencement de cette semaine ; l'autre, au contraire, avait à peine commencé sa retraite à la prison St-Joseph ; il avait devant lui la triste perspective de longs jours à tirer.

Ce fut avec stupéfaction que ce matin il vit un gardien venir le mettre en liberté ; il ne tarda pas à reconnaître qu'il était l'heureux bénéficiaire d'une erreur d'état-civil.

Comme bien on pense, il ne protesta pas et s'empressa de tirer sa révérence à la maison de détention.

Cependant, le premier Gouret se morfondait dans l'obscurité de son cachot. Tout d'abord, il n'osa pas trop protester, on n'y fit pas attention. Fort de son droit, il protesta plus violemment ; on prêta alors l'oreille et on découvrit la farce dans toute sa splendeur.

Depuis, la prison St-Joseph et le Palais de Justice sont en révolution ; le premier Gouret, le vrai, vient d'être enfin mis en liberté, selon son droit, mais quant à l'autre, toute la police est à ses trousses, sans d'ailleurs avoir encore pu s'en emparer.

Depuis, les fonctionnaires de la prison ont la tête tellement troublée qu'aujourd'hui encore une nouvelle erreur judiciaire s'est produite, heureusement cette fois sans aucune importance.

Il y a également à la prison, en outre des deux Gouret, deux Martin, l'un Edouard, âgé de 16 ans, était appelé cet après-midi devant le tribunal correctionnel. A l'appel de son nom, on vit se lever un grand diable énormément moustachu ; c'était un Martin, mais Jean Martin.

On en fut quitte pour reconduire le faux Martin et aller chercher le vrai.